



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26159
26 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 JUILLET 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'AZERBAIDJAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que l'agression arménienne menée dans le district d'Agdam, en République azerbaïdjanaise, a été fermement condamnée par les plus grands pays.

M. Michael McCurry, notamment, en sa qualité de porte-parole du Département d'Etat américain, a déclaré, le 23 juillet 1993, ce qui suit : "L'attaque que les forces arméniennes du Haut-Karabakh ont menée contre la ville d'Agdam compromet les efforts accomplis en vue d'un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Le Gouvernement des Etats-Unis condamne fermement cette action, qui ne peut être justifiée par la légitime défense. Nous appelons les Arméniens du Haut-Karabakh à cesser les hostilités et à se retirer totalement et inconditionnellement d'Agdam. Nous les appelons également à renouveler au plus tôt leur engagement en faveur de la proposition du Groupe de Minsk de la CSCE, qui vise à assurer l'application de la résolution 822 du Conseil de sécurité et à jeter les bases d'un règlement pacifique et négocié du conflit du Haut-Karabakh."

Dans cette déclaration, il est également dit que "les Azerbaïdjanais, Arméniens et Arméniens du Haut-Karabakh ont tous accepté la proposition du Groupe de Minsk de la CSCE, qui demande à toutes les forces d'occupation de se retirer du district de Kelbadjar et des autres zones qui ont été récemment occupées en Azerbaïdjan, de respecter un cessez-le-feu provisoire, de déployer des observateurs internationaux et de reprendre les négociations de paix. Cette proposition reste le meilleur moyen de mettre un terme aux combats. Malheureusement, l'attaque d'Agdam remet en cause l'engagement des Arméniens du Haut-Karabakh en faveur d'un règlement pacifique du conflit. Demeurant convaincus que l'intérêt des Arméniens du Haut-Karabakh réside dans un règlement pacifique, nous leur demandons instamment d'abandonner toute tentative de solution militaire".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Hassan A. HASSANOV
